

CONFIRMATION DE PLACEMENT EN STAGE

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Faculté des sciences humaines
Département de géographie
www.geo.uqam.ca

Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : 514 987-3253
Télécopieur : 514 987-6784
Courriel : dept.geographie@uqam.ca

Programme : DESS en PTDL DESS en SIG DESS en GRM M. Sc. en géographie profil professionnel

Trimestre de stage : Automne Hiver Été Année _____

Stage en cours : _____ (Inscrire sigle et titre du cours)

Professeur-e / Tuteur-trice : _____

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT-E

Nom _____ Prénom _____ Code permanent _____
Adresse _____ Ville _____ Code postal _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

LIEU DE STAGE

Organisme _____ Directeur-trice _____
Adresse _____ Code postal _____
Téléphone de l'organisme _____ Courriel de l'organisme _____
Nom et prénom du,de la superviseur-e _____ Courriel du,de la superviseur-e _____

TITRE DU PROJET DE STAGE :

PÉRIODE DE STAGE

DESS : Minimum 280 heures, soit 2 mois (ou 8 semaines) à temps complet, à 35 heures / semaine

M. Sc. profil professionnel : Minimum de 420 heures, soit 3 mois (ou 12 semaines) à temps complet, 35 heures / semaine

Du

Année	Mois	Jour

 Au

Année	Mois	Jour

Nombre d'heures/semaine	Nombre de semaines	Nombre total d'heures en stage

Étudiant-e _____ Date _____ Caractère d'imprimerie _____

Professeur-e/Tuteur-tutrice _____ Date _____ Caractère d'imprimerie _____

Directeur-trice du programme _____ Date _____ Caractère d'imprimerie _____

Superviseur-e de stage de l'organisme _____ Date _____ Caractère d'imprimerie _____

AVIS

Aux: Étudiantes et étudiants stagiaires
Professionnelles et professionnels associés-es
Représentantes et représentants des organismes d'accueil

Les politiques et règlements en vigueur à l'Université exigent pour qu'un stage soit valide que l'étudiante ou l'étudiant soit inscrit à un cours-stage et que son placement ait été confirmé par le ou les mandataires du programme auquel elle ou il est inscrit et par l'organisme qui accueille l'étudiant en stage.

1. Assurance-accident

L'Université du Québec à Montréal, par sa participation au régime de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de la Loi sur les accidents du travail du Québec, assure la protection de toutes et tous les stagiaires **non rémunérés**, ayant le statut de résidentes ou résidents du Québec, qui seraient victimes d'un accident dans un organisme d'accueil pendant la durée de leur stage au sein de cet organisme, et ce partout dans le monde. Dans le cas des stagiaires ne bénéficiant pas du statut de résidentes ou résidents du Québec et des stagiaires **rémunérés**, c'est à l'organisme d'accueil qu'appartient la responsabilité de fournir cette protection.

2. Assurance en responsabilité civile

L'Université détient à ses frais une police d'assurance en responsabilité civile qui assure une protection pour les dommages que ses étudiantes ou étudiants causeraient à des tiers dans le cadre des activités reliées directement au stage.

3. Assurance de responsabilité professionnelle

L'Université détient à ses frais une police d'assurance en responsabilité professionnelle qui assure une protection pour les dommages consécutifs à des services professionnels rendus par les stagiaires œuvrant, dans le cadre d'un stage, sous la responsabilité d'une professionnelle ou d'un professionnel qui est membre en règle d'une corporation ou association régissant au Canada ou dans l'une de ses provinces la profession exercée par cette professionnelle ou ce professionnel.

ACCEPTATION MUTUELLE

1- Étudiant-e Date

Représentant-e de l'organisme d'accueil Date

Section réservée à l'administration

2- Professeur-e / Tuteur-tutrice Date